

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

ECOLOGIE GENERALE ET APPLIQUEE

CODE DE L'U.E. : 1641 05 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101
---------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Monsieur Didier LETURCQ, Président du Conseil de coordination
Date et signature (1) :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissage: repris en annexe n° 3 (1 pages)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction (1)</u>
Ecologie générale et appliquée	CG	A	64	681 CG Biologie DS
<u>Part d'autonomie</u>		P	16	
Total des périodes			80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1page)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

(1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

ECOLOGIE GENERALE ET APPLIQUEE

1. FINALITE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de présenter les fonctions écologiques des milieux environnementaux et d'en évaluer l'impact dans une approche systémique du couple homme-nature ;
- de faire partager son goût et son respect de la nature ;
- de s'initier et de se familiariser à la démarche scientifique ;
- de s'initier à la recherche d'informations ;

ECOLOGIE GENERALE ET APPLIQUEE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités :

Sur base d'un message médiatique (texte de presse, séquences vidéo, film, ...) traitant d'un sujet d'intérêt général, de préférence orienté vers le domaine naturaliste, l'étudiant sera capable de

1. Proposer un résumé écrit de ce message,
2. Fournir les réponses à un questionnaire permettant l'évaluation de son niveau de compréhension du message.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu :

Le Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)
Ou le Certificat d'enseignement du 2^{ème} degré (CE2D)

ECOLOGIE GENERALE ET APPLIQUEE

4: ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

En disposant du matériel didactique nécessaire (carte topographique, ouvrages spécialisés, herbiers, dias, de ressources matérielles locales et informatiques, ...)

Dans le respect :

- de la législation et des règles environnementales en vigueur*
- de l'éthique du milieu naturel rural et urbain et de ses occupants*
- des écosystèmes*

- De produire un travail écrit sur base du thème et du cahier des charges imposé par le/les enseignant(s) de l'unité d'enseignement et avalisé par le Conseil des études

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- L'exhaustivité des informations contenues dans le travail écrit
- L'utilisation pertinente des concepts théoriques
- La pertinence des apports personnels
- Le respect des consignes imposées dans le cahier des charges

ECOLOGIE GENERALE ET APPLIQUEE

5. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

en disposant du matériel didactique nécessaire (carte topographique, ouvrages spécialisés, herbiers, dias, de ressources matérielles locales et informatiques,...)

dans le respect :

- de la législation et des règles environnementales en vigueur
- de l'éthique du milieu naturel rural et urbain et de ses occupants
- des écosystèmes

- ***Eléments de climatologie et de météorologie***

- de reconnaître les principaux facteurs climatiques (vent, température, eau atmosphérique, ...);
- de reconnaître les éléments qui influencent le climat (latitude, relief,...);
- de décrire sommairement le climat des différentes régions de Wallonie;
- de décrire les phénomènes météorologiques (gelée, neige,...).

- ***Ecologie générale et appliquée***

- d'illustrer les grands concepts de l'écologie
 - Notion d'écosystème (biotope, biocénose, écosystèmes forestiers, aquatiques, agricole,...);
 - Transfert de matière et flux d'énergie (autotrophie, hétérotrophie, chaînes et réseaux alimentaires,...)
 - Ecologie des populations (densité, pyramide des âges, migration,...);
 - Les cycles biochimiques (cycle du carbone et photosynthèse, cycle de l'azote, cycle de l'eau,...);
 - Action des êtres vivants sur le milieu (micro-organismes, plantes, animaux, hommes);
 - Action du milieu sur les êtres vivants (diapause, hibernation, mue, dormance, adaptation, rythmes biologiques);
 - Notion d'habitat, de communauté, de biodiversité, de niches écologiques, de dynamique de milieux;
 - ...
- de souligner les particularités des milieux accueillants pour la vie sauvage.
 - Milieux naturels (landes, éboulis,...);
 - Milieux semi-naturels (pelouses calcaires, prairies de fauche,...)
 - Milieux artificiels (terrils, voies ferrées désaffectées, friches industrielles,...)

ECOLOGIE GENERALE ET APPLIQUEE

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

ECOLOGIE GENERALE ET APPLIQUEE

7. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.